

**DECLARATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
(Sauf bâtiment d'élevage)

Préfecture  
Direction du Développement Local  
et des Relations avec les Collectivités Territoriales  
Bureau de l'Environnement  
4 rue Du Guesclin  
BP 522  
79099 NIORT CEDEX 9

**Contact :** Madame PILLET 05-49-08-69-58  
Madame POYVRE 05-49-08-69-57  
Madame MAGNERON 05-49-08-69-54

à adresser en **TROIS EXEMPLAIRES** à la Préfecture des Deux-Sèvres - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement.

**PREMIERE PARTIE**

**NOTICE DE RENSEIGNEMENTS <sup>(1)</sup> :**

- a) *Nom, prénoms, domicile du déclarant ou, s'il s'agit d'une société, sa raison ou dénomination sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social, la qualité du signataire de la déclaration :*

*N° de téléphone :*

- b) *Numéro d'inscription ou d'immatriculation (suivant le cas) :*

- à l'I.N.S.E.E. :
- au répertoire des métiers :
- au registre du commerce :
- à la mutuelle sociale agricole :

- c) *Emplacement très précis sur lequel l'installation doit être réalisée :*  
(précisez la section et la parcelle cadastrale, la rue, le N° ou le lieu-dit)

- d) *Distance qui séparera l'atelier ou l'installation de ... :*

- l'immeuble le plus proche habité ou occupé par des tiers (précisez l'affectation de cet immeuble) :
- l'établissement d'enseignement le plus proche si cette distance est inférieure à 100 mètres :
- l'établissement hospitalier le plus proche si cette distance est inférieure à 100 mètres :
- puits, points et cours d'eau, captages les plus proches :
- lieux de baignade les plus proches :
- campings, terrains de sports les plus proches :

<sup>(1)</sup> **Nota :**

Le pétitionnaire n'a pas à fournir des informations (ex. secrets de fabrication que le public n'a pas à connaître).

- e) *Nature des matériaux entrant dans la construction des bâtiments devant composer l'installation :*
- f) *Superficie de l'atelier :*
- g) *Nature et volume des activités que le déclarant se propose d'exercer :*
- la nature des matières premières utilisées ainsi que leur volume ou quantité :
  - procédés de fabrication mis en œuvre :
  - procédés de fabrication mis en œuvre :
  - produits fabriqués :
  - nature de l'outillage :
- h) *Nombre et nature des machines outils agissant par chocs mécaniques qui seront utilisées :*
- i) *Nombre et nature des machines agissant par pression ou autres procédés qui seront utilisés :*
- j) *La puissance électrique, exprimée en KW, installée pour alimenter l'ensemble des machines :*
- k) *La puissance thermique des installations de combustion, en thermie/heure :*
- l) *L'effectif du personnel appelé à travailler dans l'établissement :*
- m) *La consistance des équipements sanitaires :*
- n) *Préciser la nature et le volume des installations annexes (distinguez celles qui existent et celles qui doivent être réalisées) :*
- dépôts d'hydrocarbures existants :
  - dépôts d'hydrocarbures en projet :
  - dépôts de gaz :

- o) Si vous avez des postes de distribution de liquides inflammables, précisez le nombre de pompes, ainsi que le débit en m<sup>3</sup>/h correspondant à chacune d'entre elles :
- p) Nom et adresse du fournisseur de carburant :
- q) Mode de stockage de carburant (cuve aérienne, enterrée en fosse maçonnée, à simple ou à double paroi) :
- r) Utilisez-vous des peintures, des vernis ?
- mode d'application (pinceau, pistolet) :
  - quantité stockée :
  - quantité maximale employée par jour :
- s) Disposez-vous d'une cabine de peinture ?
- t) Disposez-vous de radio-éléments ?
- u) Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Nature des Activités	Numéro de la rubrique	Unité de mesure	Quantité

## DEUXIEME PARTIE

MESURES ENVISAGEES PAR LE DECLARANT POUR SUPPRIMER, LIMITER OU COMPENSER LES NUISANCES ET POLLUTIONS SUSCEPTIBLES DE RESULTER DE L'EXPLOITATION DE SON INSTALLATION (Tout croquis ou plans utiles pour l'examen des dispositifs prévus seront joints à la déclaration).

a) *Bruits* :

- émis par des machines : techniques utilisées pour atténuer le niveau sonore
- autres bruits : choix des systèmes de ventilation et de leur emplacement, compte tenu de la situation des habitations voisines

b) *Odeurs* :

- système de ventilation :
- traitement des odeurs après ventilation :
- autres moyens mis en œuvre pour atténuer les odeurs :

c) *Poussières ou gaz toxiques* :

d) *Pollution des eaux* :

- caractéristiques et volume journalier des eaux résiduaires :
- ces eaux résiduaires subissent-elles un traitement ? Si oui, lequel ?

**MODE D'EVACUATION DES EAUX RESIDUAIRES APRES TRAITEMENT :**

- milieu naturel :
- égout autorisé :
- puits absorbant artificiel :
- station d'épuration :
- épandage sur le sol (plan d'épandage à joindre) :

e) *Déchets et résidus de l'exploitation* :

- nature et volume :
- mode d'évacuation ou de traitement :

## TROISIEME PARTIE

**MESURES PREVUES PAR LE DECLARANT EN CAS DE SINISTRE :**

a) *Enumérez les dangers de toute nature présentés par l'ensemble des installations des équipements exploités ou projetés par le demandeur (ex. dangers d'incendie, d'explosion) :*

.../...

b) *Les moyens (matériels, personnels, consignes) prévus dans l'entreprise afin de :*

- réduire la probabilité d'accidents et sinistres :
  
- lutter contre les sinistres (incendie notamment) :

c) *Les moyens de secours (privés ou publics) extérieurs à l'entreprise dont le demandeur s'est assuré le concours :*

#### QUATRIEME PARTIE

**Seront joints obligatoirement à cette déclaration, également en trois exemplaires :**

1) Un plan actualisé de situation du cadastre indiquant, dans un rayon de 100 m, les abords de l'établissement, notamment :

- les habitations,
- les bâtiments publics (établissements d'enseignement et établissements hospitaliers),
- les voies de communication,
- les puits, points et cours d'eau, captages, égouts,
- les lieux de baignade,
- les campings, terrains de sport.

2) Un plan d'ensemble à l'échelle 1/200<sup>ème</sup> minimum (1cm représente 2 m). Il sera accompagné de légendes et au besoin de descriptions. Il précisera les parties existantes et celles qui sont prévues. Il s'agit de :

a) Permettre de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation :

- destination des différents locaux,
- emplacement des différentes activités et équipements.

b) Indiquer l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de l'installation :

- des constructions et terrains avoisinants,
- des points d'eau, cours d'eau, égouts.

3) Un plan des bâtiments existants et projet.

4) Une étude d'incidence Natura 2000 si nécessaire. Se référer aux sites Internet suivants :

\* <http://www.deux-sevres.equipement-agriculture.gouv.fr/l-evaluation-des-incidences-r265.html>

\* <http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-r553.html>

**LE DECLARANT :**

**NOM :**

**Prénom :**

Qualité :  
(s'il s'agit d'une société)

A

, le

Signature

#### NOTE IMPORTANTE

Un récépissé de déclaration sera délivré.  
Il ne dispense pas de l'obtention du permis de construire.  
La déclaration doit être adressée avant la mise en service de l'installation.

## DEPOT D'HYDROCARBURES :

nature du produit stocké :

- fuel domestique (quantité en 3)
- gazoil (quantité en m3)

Nature des cuves :

- stockage enterré ou aérien .:
- nombre et nature des cuves:
- les cuves sont-elles compartimentées :

## INSTALLATION DE DISTRIBUTION

Nombre de distributeurs :

Pour chaque distributeur indiquer le débit en m3/heure et la nature du carburant délivré.